

SEANCE DU 18 AVRIL 2014

Présents : Bruno CIOE, Jeannine FAIVRE, Pierre GILBERT, Romain GILBERT DE VAUTIBAUT, Pierre LOMBARDET, Maryse NICOD, Sylvain PAUCOD.

Absent :

Secrétaire : Maryse NICOD

DESIGNATION DES DELEGUES :

→ SYNDICAT DES EAUX DE ST AMOUR

Le Conseil Municipal, après avoir voté, élit : Monsieur PAUCOD Sylvain, et Monsieur CIOE Bruno titulaires, Monsieur GILBERT Pierre et Madame NICOD Maryse, suppléants.

→ SIDEC

Le Conseil Municipal, après avoir voté, élit : Monsieur GILBERT Pierre, titulaire et Monsieur GILBERT DE VAUTIBAUT Romain, suppléant.

→ SICTOM

Le Conseil Municipal, après avoir voté, élit : Madame FAIVRE Jeannine, titulaire et Monsieur GILBERT DE VAUTIBAUT Romain, suppléant.

→ SMISA

Le Conseil Municipal, après avoir voté, élit : Monsieur LOMBARDET Pierre titulaire et Monsieur CIOE Bruno, suppléant.

→ Correspondant défense

Le Conseil Municipal, après avoir voté, élit : Monsieur GILBERT Pierre

→ CHAMBRE D'AGRICULTURE

Le Conseil Municipal, après avoir voté, élit : Monsieur LOMBARDET Pierre.

→ CHAMBRE DU COMMERCE

Le Conseil Municipal, après avoir voté, élit : Monsieur GILBERT Pierre.

→ CHAMBRE DES METIERS

Le Conseil Municipal, après avoir voté, élit : Monsieur GILBERT DE VAUTIBAUT Romain.

COMMISSIONS :

→ COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Le Conseil Municipal, après avoir voté, élit :

Président : Monsieur GILBERT Pierre

Titulaire : Madame NICOD Maryse, Monsieur CIOE Bruno, Monsieur LOMBARDET Pierre

Suppléant : Monsieur GILBERT DE VAUTIBAUT Romain, Monsieur PAUCOD Sylvain, Madame FAIVRE Jeannine.

→ COMMISSION IMPOTS DIRECTS

Le Conseil Municipal, après avoir voté, décide de proposer les noms des personnes suivantes afin d'établir la commission des impôts directs :

Titulaires : Romain GILBERT DE VAUTIBAUT, Jeannine FAIVRE, Maryse NICOD, Bruno CIOE, Pierre GILBERT, Pierre LOMBARDET, Sylvain PAUCOD (propriétaire de bois), Alain MARECHAL (personne extérieure), Isabelle VIRICEL, René PAUCOD, Joël BOISSON, Sébastien CLAVAGNIER

Suppléants : Monique BOISSON, Alain MARINI (propriétaire de bois), Jeannine MESSY (personne extérieure), Jérémy KRIGER, Samuel WEHCZINSKI, Romain BERGER, Franck CAFFAREL, Jean-Luc BLACHON, Anne CLAUDEL, Aude DELIZY, Gabrielle MARINI, Paul LOMBARDET

→ BOIS

Le Conseil Municipal, après avoir voté, décide de mettre en place une commission « Bois » composée de Monsieur Sylvain PAUCOD, Monsieur Bruno CIOE et Monsieur Romain GILBERT DE VAUTIBAUT Romain.

→ FLEURISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir voté, décide de mettre en place une commission « Fleurissement » composée de Madame Jeannine FAIVRE.

→ VOIRIES

Le Conseil Municipal, après avoir voté, décide de mettre en place une commission « Voiries » composée de Monsieur Sylvain PAUCOD.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il est membre d'office de toutes les commissions communales.

DELEGATION AU MAIRE :

Le Conseil municipal décide d'attribuer les délégations, citées à l'article L2122-22, à monsieur le Maire.

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS:

Le Conseil Municipal décide d'indemniser Monsieur le Maire à hauteur de 17% de l'indice légal 1015 soit 646.25 € brut.

Le Conseil Municipal décide d'indemniser les adjoints à hauteur de 1.1% de l'indice légal 1015.

INDEMNITES DE CONSEIL, D'ASSITANCE ET DE BUDGET AU COMPTABLE:

Le Conseil Municipal accepte de verser une indemnité de conseil, d'assistance et de budget au comptable.

AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER LES MARCHES A PROCEDURES ADAPTEES:

Le Conseil Municipal autorise le maire à l'unanimité à signer les marchés à procédures adaptées.

NATURE DES DEPENSES ENTRANT DANS LE COMPTE « FETES ET CEREMONIES »

Le Conseil Municipal, afin de dissiper toute ambiguïté, décide de définir les dépenses entrant dans le compte « Fêtes et cérémonies » : décorations de Noël, cocktails, bouquets, gravures, médailles, factures société de spectacle, feu d'artifice, frais annonces, publicité, frais de restauration, séjour et transport

GESTION DU PERSONNEL :

Le Conseil Municipal décide de recruter une secrétaire de mairie, un agent d'entretien et un agent technique.

Secrétaire de mairie : Le Conseil Municipal décide d'embaucher en Contrat Indéterminé Mme BERTARINI Magali (6h30 par semaine) avec autorisation de faire des heures supplémentaires éventuellement.

Agent technique : Le Conseil Municipal décide d'embaucher Monsieur KRIGER Jérémy en Contrat à Durée Déterminée pour un an à 8 heures par semaine (interventions plus nombreuses en été qu'en hiver).

Le Conseil Municipal réfléchira pour 2015 à la possibilité d'avoir recours à une entreprise plutôt qu'à un employé communal. La question de conserver le matériel découlera de cette décision.

Agent d'entretien : Le Conseil Municipal décide de recruter une personne afin de faire le ménage à la mairie, à l'Eglise et dans la salle de convivialité. Il s'agit d'un Contrat à Durée Déterminée d'un an pour 6 heures par mois avec des heures supplémentaires éventuelles. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 2 personnes se sont manifestées afin d'obtenir ce poste. Monsieur le Maire les recevra. Le Conseil Municipal laisse à Monsieur le Maire de recruter un agent d'entretien.

VOTE DU BUDGET :

BUDGET 2013 :

La section de fonctionnement s'équilibre à 134 011 €.

La section d'investissement s'équilibre à 110 118 €.

Il est approuvé par l'ensemble des membres présents.

VOTE DES 4 TAXES :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les taux d'imposition des taxes directes locales 2014

comme suit :

- Taux d'habitation : 8.53%
- Taxe Foncière bâti : 6.59%
- Taxe Foncière Non bâti : 18.87%
- CFE : 13.14%

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire évoque la réparation d'alimentation en eau de la salle de convivialité. Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Il est proposé de faire don au musée du Revermont à Cuisia de divers objets récupérés à l'ancienne école de Morval. Un membre du Conseil vote contre.

L'enquête publique concernant la carte communale est terminée. La carte communale va être validée.

Fleurissement de la commune : problème d'arrosage à résoudre

Redéfinir l'emplacement de l'abribus du haut du village

Fin de la séance à 23h00.